



Interdiction salarié de faire des heures supplémentaires le dimanche

Par **Deuge**, le 17/07/2024 à 11:50

Bonjour,

Une personne RQTH sous contrat CCDT Tremplin avec un avenant de mise à disposition a une clause dans son contrat qui stipule qu'elle ne peut pas effectuer des heures le week-end à l'exception du samedi sur la base du volontariat est elle valable ?

Dans l'entreprise accueillante, les heures supplémentaires sont majoritairement le dimanche.

Y a-t-il un article ou une loi qui stipule que les personnes TH ne peuvent pas travailler le dimanche ? N'est-ce pas discriminatoire ? Sachant que l'inclusion est prérequis.

Merci pour votre retour,

Cordialement,